



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 28/05/2004

STRIP-O-TOP

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit STRIP-O-TOP
Fournisseur ECOVER BELGIUM NV
Adresse complète Industrieweg 3 2390 Oostmalle Belgium
Téléphone 0032 (0)3 309 25 00 Fax 0032 (0) 311 72 70
Téléphone en cas d'urgence 0032 (0)70 245 245 (Centre antipoison)
Téléphone manager de permanence 0032 0473 94 49 97
Caractérisation chimique Décapant superficiel d'émulsions.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux, directive 67/548/EEC	% w/w	Symbole	CAS / EG N°
Isopropanol	5-15	R11	67-63-0/200-661/7
Ether propylique du dipropylène glycol	5-15	R10	1569-01-3/216-372-4
Ammoniac	<1	C, R34	1336-21-6/215-647-6

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Incendie	Inflammable. Au-dessus de 32°C, des mélanges explosifs de vapeur et d'air peuvent se former.
Inhalation	En présence de concentrations élevées de vapeurs, irritation des voies respiratoires, essoufflement, effets narcotiques, vertige et mal de tête.
Contact avec la peau	Une exposition prolongée ou répétée peut causer le dégraissage de la peau ou une brûlure. Les vapeurs peuvent irriter la peau.
Contact avec les yeux	Mordant, yeux rouges, douleurs, mauvaise vue. Les vapeurs peuvent irriter les yeux ou endommager la cornée.
Ingestion	Mal de gorge, toux, douleurs abdominales, diarrhée, mal de tête et vomissement.



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 28/05/2004

STRIP-O-TOP

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Air frais. En cas d'arrêt cardiaque, appliquer de la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène et prévenir un médecin.
Contact avec la peau	Rincer soigneusement avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et pendant au moins 15 minutes avec de l'eau en abondance (bien rincer sous les paupières et, si possible, après avoir enlevé les lentilles) et transporter chez un oculiste.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche, ne pas faire vomir. Demander une aide médicale.
Aménagement du lieu de travail	Aucune recommandation particulière.
Indications pour le médecin	Désinfecter en cas d'une brûlure et traiter comme une brûlure thermique. Aucun antidote spécifique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction appropriés	Tous les moyens d'extinction sont permis (mousse résistant à l'alcool).
Agents d'extinction non appropriés	Eviter d'utiliser un jet d'eau puissant.
Dangers liés aux produits résultant de la combustion	Refroidir à l'aide d'un brouillard d'eau le produit exposé à la chaleur.
Moyens de protection	Les précautions normales en cours de manipulation de produits chimiques doivent être prises (voir également le § 8). Porter un respirateur autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement	Toujours éviter que le produit concentré ou dilué pénètre dans le sol ou se mélange aux eaux de surface.
Méthodes de nettoyage	En cas de fuite ou d'écoulement accidentel, récupérer le produit dans des récipients non pourvus d'un couvercle. Récupérer toute quantité répandue de produit au moyen de sable ou d'une matière absorbante ininflammable et inerte, et éliminer dans un lieu sûr en tant que déchet chimique. Nettoyer les éventuels résidus avec de l'eau.
Précautions individuelles	Porter des vêtements de protection (voir § 8), veiller à une bonne ventilation et éviter la présence d'étincelles. Utiliser une pompe antidéflagrante afin de pomper le produit.



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 28/05/2004

STRIP-O-TOP

7. PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Manipulation	Ne pas fumer.
Protection d'incendie et d'explosion	Tenir à l'écart d'étincelles, de flammes nues et d'agents oxydants. Au-dessus de 32°C, employer des appareils électriques fermés, utilisables dans des atmosphères explosives, et assurer une ventilation suffisante.
Stockage	Entreposer dans un récipient hermétique dans un endroit frais, bien ventilé et protégé contre le feu.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

Protection des mains	Toujours porter des vêtements recouvrant le corps. L'utilisation normale exclut le contact direct avec la peau. En cas de fuite ou d'écoulement accidentel, porter des gants étanches (gants en néoprène, en caoutchouc nitrile, naturel et butyle, les gants en PVC ne sont pas appropriés) et des vêtements recouvrant le corps pour le nettoyage.
Protection des yeux	Toujours assurer une bonne ventilation. Porter des lunettes de protection en cas de risque de projections. En cas d'irritation des yeux, utiliser un masque à filtre recouvrant le visage (type A).
Protection contre inhalations	Toujours assurer une bonne ventilation. Porter un filtre à gaz (type A) ou un respirateur autonome en présence de concentrations élevées de vapeurs.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement voir § 6

Composants dont l'utilisation sur le lieu de travail doit être contrôlée

NH₃(1336-21-6) 25 ppm, 18 mg/m³. isopropanol (IPA 67-63-0) 400 ppm, 980 mg/m³. PNP (1569-01-3) : aucune valeur MAC établie. Ces substances peuvent être assimilées par inhalation ou ingestion. Leur concentration nuisible sera atteinte assez lentement (IPA, et probablement PNP en raison de la tension de vapeur peu élevée) ou sera atteinte très rapidement (NH₃) lors de l'évaporation à 20°C. IPA et PNP peuvent être assimilés par la peau. PNP : voir également le §.11 Remarques.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat	liquide	Densité relative 20°C	1,00	kg/l
Couleur	bleu	pH conc 20°C	10	pH 1% 8
Senteur	fantaisie	Viscosité 25°C Brookfield LVT	<50	mPa.s
Point d'inflammation	32°C	Solubilité dans l'eau 20°C	complète	
Danger d'explosion	2-12% %en vol. de vapeur d'IPA/air (mélange explosif) (densité relative du mélange vapeur/air = 1,05).			
Propriétés oxydantes	Aucunes.			



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 28/05/2004

STRIP-O-TOP

10 . STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Aucune décomposition en cas d'utilisation correcte et d'entreposage correct.
Conditions d'utilisation	Ne pas conserver à des températures inférieures à 0°C et supérieures à 30°C.
Matériaux d'utilisation	Réagit violemment avec des agents oxydants. Une telle réaction peut provoquer un incendie ou une explosion.
Produits de décomposition dangereux	Aucuns.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Evaluation

Irritation de la peau/muqueuse (RBC test: Invitox) 10000 ppm pas irritant

Remarques

- la peau Absence d'irritation ou légère irritation en raison de la composition.
- les yeux Absence d'irritation ou légère irritation en raison de la composition. Les vapeurs de PNP peuvent abîmer la cornée.
- oral Faible toxicité (LD50 rat-ori-theo >19000 ppm).

Sensibilisation Selon nos dernières connaissances, ce produit ne contient pas de matières premières sensibilisatrices. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer le dégraissage de la peau et causer une dermatite.

Remarques Tous les produits Techno Green contiennent exclusivement des matières premières ELINCS ou EINECS enregistrées et ne contiennent pas de matières premières connues pour leur propriétés mutagènes, cancérigènes, tératogènes ou toxiques pour la reproduction (R45,46,47,49,60,61,63,64, EU 97/C234, 67/548/EEC, 88/379/EEC, OSHA, NTP, IARC/ARAB (cat 1-3)).



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 28/05/2004

STRIP-O-TOP

12. INFORMATION ECOLOGIQUES		<i>Evaluation</i>
Biodegradation selon le protocole OCDE 301F	%	non testé
Toxicité sur Daphnies (Daphnia magna) EC 50 48h OCDE 202	>1000 ppm	non toxique
Toxicité sur Rotifers (Brachionus calyciflorus) EC50 24h ASTM E1440-91	ppm	non testé
Toxicité sur Algues (selenastrum capricornutum) EC50 72h OCDE 201	95 ppm	peu toxique
Toxicité sur bactéries EC 50 (Microtox EC50 15min) DIN 38-412-L34	ppm	non testé
<u>Remarques</u>	Les produits Techno Green ne renferment pas de composants bioaccumulables, de PCM ni de composants aromatiques nitromuscs.	

13. INSTRUCTION SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS	
Produit	Les déchets de produit sont à considérer comme des déchets chimiques. La législation relative à l'enlèvement des déchets peut varier d'un pays/ état à l'autre. Cet enlèvement doit se faire en conformité avec la législation locale ou nationale. En cas de doute, consulter les autorités locales de gestion des déchets. (voir aussi § 6 et § 8 pour l'élimination). Les polymères décapés peuvent être éliminés en tant que déchets restants.
Emballage	L'emballage vide n'est pas soumis à la réglementation ADR et doit être collecté en tant que déchet chimique.

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT	
Ce produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR en cas de quantités limitées.	
<u>Transport routier</u>	
ADR/RID	Classe Numéro
UN N°	UN1993,3.5°C)ADR
ADR Symbole	



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 28/05/2004

STRIP-O-TOP

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles

Aucun.

Phrases-R

R10 Inflammable.

Phrases-S

S7 Conserver le récipient bien fermé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles Ne pas fumer.

16. AUTRES INFORMATIONS

Pour un usage correct: voir Fiche Technique

Littérature consultée

Fiches chimiques, douzième édition, 1997, publiées par MIA, VMCI, Samson
Comprehensive guide to chemical resistant best gloves for various amounts of exposure, 1999, vert. 3.5 www
Fiches de données de sécurité et informations littéraires complémentaires des différents fournisseurs.

Les présentes informations concernent exclusivement le produit mentionné en §1 et ne sont pas nécessairement valables lors d'une utilisation conjointement avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé. Selon nos dernières connaissances, ces informations sont correctes et complètes et sont communiquées de bonne foi, sans aucune garantie. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les informations sont d'application et correctes en ce qui concerne toute utilisation particulière du produit.

Révision de la version précédente 01/02/2003. Des modifications ont été apportées aux paragraphes suivants : §1, §2, § 6, §8, §12, §13.